

20 Place François Mitterrand
45400 SEMOY
Tél. 02 38 61 96 00

Le 06 novembre 2023

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES TERRAINS DE FOOTBALL

*Le Maire de la ville de Semoy,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de Monsieur le Président du Football de Semoy
Vu l'arrêté numéro ARR2023/212 du 03/11/2023*

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Il y a lieu de mettre fin aux dispositions de l'arrêté n°2023/212. La pratique du football sur les terrains d'honneur et d'entraînement de la commune peut être reprise à compter du 06 novembre 2023.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié aux lieux habituels et sur le panneau d'affichage des vestiaires de football. Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète
 - Monsieur le Président du Football Club de Semoy
 - Monsieur le Président de la ligue de football
 - Monsieur le Président du district de football du Loiret
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux,
 - Madame la Responsable de la police municipale,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,

Laurent BAUDE.



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis en préfecture le :

15/11/2023
Publication numérique le 15/11/23

